

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1286

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

499 127 371 RCS Nancy.

EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : Route de Lunéville, 54370 Einville-au-Jard.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC par la société LYON GRAPHIQUE Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Einville-au-Jard (54370), du 06 août 2021, les sociétés : LYON GRAPHIQUE, SAS au capital de 70.000 € dont le siège social est sis à VILLEURBANNE (69100), 30 Rue de la Feyssine, immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 301 501 862 (l'absorbante), et EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC, SAS au capital de 50.000 €, dont le siège social est sis à EINVILLE-AU-JARD (54370), Route de Lunéville, immatriculée au RCS de Nancy sous le n° 499 127 371 (l'absorbée), ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC par la société LYON GRAPHIQUE. Sur la base de ses comptes arrêtés au 31/03/2021, l'actif et le passif de la société EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC dont la transmission est prévue à la société LYON GRAPHIQUE, s'élèvent respectivement à 949.030€ pour son actif et à 764.952€ pour son passif, faisant ressortir un actif net de 184.078€. L'opération prendrait effet fiscalement et comptablement au 01/04/2021, date d'effet rétroactif fixée par les parties, les opérations de la société EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société LYON GRAPHIQUE. Conformément aux dispositions de l'Article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la totalité des titres des sociétés EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC et LYON GRAPHIQUE sont détenus par une même société, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange des titres de la société EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC contre des actions de la société LYON GRAPHIQUE. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de LYON GRAPHIQUE contre les titres de la société EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC, ni à augmentation du capital de LYON GRAPHIQUE. En conséquence, LYON GRAPHIQUE et EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC sont convenues qu'il n'y a pas lieu à déterminer de rapport d'échange. Les créanciers des sociétés EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC et LYON GRAPHIQUE dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles

L. 236-14, L. 236-21 et R. 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion en date du 06/08/2021 a fait l'objet d'un dépôt le 06/08/2021 au greffe du Tribunal de Commerce de Nancy pour EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC, et le 06/08/2021 au greffe du Tribunal de Commerce de Lyon pour LYON GRAPHIQUE. La Présidente des sociétés LYON GRAPHIQUE et EQUIPEMENT GRAPHIC NUMERIC..

